

PROJET DE LOI MACRON

Et négociation sur le dialogue social

ATTENTION DANGER!

C'est le retour au 19^{ème} Siècle.



Depuis novembre 2014, une négociation nationale s'est engagée entre patronat et syndicats sur « le dialogue social à l'entreprise ». Le Medef remet en cause l'existence des instances représentatives des salariés (DP et CHSCT).

Le Lundi 26 Janvier 2015 sera le premier jour de l'examen du projet de loi Macron à l'Assemblée Nationale : loi intitulée « l'activité, la croissance ».

Ces deux projets sont cohérents et visent à soumettre les salariés aux lois du marché.

Le gouvernement veut faire vite en évitant le débat parlementaire !

Cette loi, de 106 articles et de plus de 500 pages, va non seulement être présentée dans le cadre de la « procédure accélérée » mais surtout abusera des ordonnances pour éviter le débat parlementaire.

Une loi qui ratisse large, qui porte de graves atteintes au code du travail.

⊗ Travail :

Banalisation du travail du Dimanche et de nuit avec la fin des compensations salariales.

⊗ Durcissement de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » issue de l'ANI signé par la CFDT en 2013 :

-Des plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) facilités par les règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.

-Les plans de licenciements collectifs par petits groupes seront facilités dans les PME

-Les groupes (société mères) pourront organiser les faillites d'une de leur filiale, car les contraintes financières du plan de sauvegarde de l'entreprise (PSE) se limiteront uniquement au périmètre de l'entreprise.

⊗ Justice

-La remise en cause des conseils des prud'hommes, avec notamment la mise en place

de juges professionnels au détriment des conseillers prud'hommes élus avec l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère anti syndical.

-Les décisions des Tribunaux Administratifs concernant le contenu des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) seront sans effets, aucun recours possible pour les salariés d'obtenir des dommages et intérêts.

-Sous couvert de la simplification, les inspecteurs du travail et la médecine du travail perdront leurs prérogatives de contrôle et de sanctions pénales envers les employeurs.



⊗ Transport :

-Libéralisation du transport de voyageurs en bus pour concurrencer la SNCF, est en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, encore une fois, on privatise les bénéfices.



IMPOSONS D'AUTRES CHOIX :

- ☺ Augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux,
- ☺ Le smic à 1700€, pour relancer la consommation,
- ☺ L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- ☺ Le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
- ☺ Limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement la santé,
- ☺ La retraite à 60 ans maximum à taux plein,
- ☺ Une politique industrielle répondant aux besoins des populations,
- ☺ La défense et le développement des services publics,
- ☺ Le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- ☺ Le maintien et l'amélioration de tous les droits des salariés,
- ☺ La lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
- ☺ La fin des exonérations de cotisations sociales.



Tous ensemble pour dire non au projet Macron

Rassemblement

Lundi 26 janvier 2015

A 11 H

Devant la Préfecture à Orléans



Je me syndique à la CGT !

Nom.....Prénom.....Age.....
Adresse.....ville.....CodPost.....
Tél pers.....email.....
Entreprise (nom et lieu)

Date – Signature

A renvoyer à UD CGT LOIRET 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS –
Tél : 02.38.62.52.22 – Fax 02 38 53 84 97 - mail : udcgtloiret@wanadoo.fr